

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRV Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUÉDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusée : DEVILLE Marie-Jo

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 novembre 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 06 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Signature d'une convention constitutive de droits réels dans le cadre d'un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Pour le compte de la commune, l'EPF porte un ensemble immobilier composé de la « Maison FILLON » et de ses deux granges attenantes.

L'EPF est donc actuellement propriétaire des bâtiments. Afin que la commune puisse engager des travaux de réhabilitation et d'extension, il est nécessaire de passer une convention constitutive de droits réels avec l'EPF. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Instauration des autorisations d'absences pour motifs personnels ou familiaux au profit des agents

Monsieur le Maire rappelle que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absences (ASA) liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absences.

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau proposé par le Centre de Gestion et validé par le Comité Social Territorial dans sa séance du 27/04/2023, et valide les durées d'absences à l'unanimité.

Accord de principe sur l'organisation territoriale des compétences entre les 7 communes des ex-Collines du Léman

Monsieur le Maire informe que lors du bureau communautaire élargi de Thonon Agglomération, en date du 12 septembre 2023, il a été acté la restitution aux communes du réseau bibliothèques.

Le transfert de compétence aux communes des services « petite enfance-jeunesse » et du réseau des assistantes maternelles est également envisagé.

Une réunion de concertation entre les 7 communes des ex-Collines du Léman, initiée par Monsieur le Maire de Cervens, a eu lieu le 23 octobre dernier.

Certaines communes ont proposé de reprendre la gestion des services suivants :

- Mairie de Cervens : réseau interbibliothèques
- Mairie d'Allinges : enfance-jeunesse et petite-enfance

Monsieur le Maire propose que la commune du Lyaud reprenne en partie la gestion de la micro-crèche. Une réflexion devra être menée à ce sujet, mais le conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe au projet d'une nouvelle organisation territoriale pour la mise en place du transfert de ces compétences entre les 7 communes des ex-Collines du Léman.

Mise à disposition d'une motopompe incendie à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute-Savoie

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire d'une ancienne motopompe incendie de marque Guinard, datant des années 1960, moteur Peugeot 203.

Il est proposé de mettre cet outil à disposition de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie, afin de l'exposer au musée de SCIEZ. La commune restera cependant propriétaire de ce bien.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Approbation du plan d'adressage communal avec modifications et nouvelles dénominations des voies

Le Conseil Municipal, au terme de l'élaboration de l'adressage communal conformément à la loi 3DS, valide et adopte les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation.

Baux professionnels et commerciaux

A l'issu des travaux d'extension et de rénovation de la « Maison FILLON » et des deux granges attenantes, les locaux seront loués à des commerçants et à des professionnels de la santé.

En conséquence, il sera nécessaire de réaliser des baux de location.

Il est décidé de fixer les loyers mensuels comme suit :

- 15 € TTC/m² pour les locaux attribués aux professionnels de santé
- 6,25 € TTC/m² pour les locaux attribués aux commerçants

La société SAFACT sera mandatée pour réaliser les baux à venir.

Questions diverses

Maison « FILLON » : Monsieur le Maire informe que le Département a accordé une subvention de 500.000 € pour les travaux de la Maison « Fillon », dans le cadre du Plan Rural Départemental.

Groupe scolaire : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à réaliser sur la toiture.

Travaux Chef-lieu : les travaux d'assainissement, à réaliser par l'entreprise GIROD TP, sont programmés pour une durée de 8 mois.

Bus : trois devis ont été envoyés à Thonon Agglomération, pour la création d'un arrêt de bus « Place du Champ Dunand ». La ligne sera remise en service lorsque les travaux seront effectués.

Madame VALLET informe que les lignes de bus scolaire fonctionnent mieux depuis la rentrée.

Sécurité routière : Madame VALLET évoque les ornières présentes sur la « Route des Cruets ». Monsieur le Maire explique qu'en raison des précipitations de ces dernières semaines, il est difficile de procéder aux réparations pour le moment.

Aire de jeux : certains jeux installés au Champ Dunand ont été renouvelés. Une nouvelle structure sera prochainement installée.

Repas des Aînés : Monsieur le Maire et Madame FILLON remercient la commission et les personnes ayant contribué à l'organisation du traditionnel repas, qui a rassemblé 120 convives.

Formation aux gestes de premiers secours : Madame JORDAN, suite à l'interrogation d'un parent d'élève, avait demandé au SIVOM s'il était possible de prévoir une formation SST pour le personnel de l'école. Monsieur le Maire informe que cette formation a été dispensée récemment à 6 agents.

Sécurité bâtiments publics : Madame CORBÉ-COUEDEL demande qui contrôle les blocs autonomes de sécurité. Monsieur le Maire répond que la commune a un contrat de maintenance avec la Société MIDROIT.

Factures d'eau/assainissement : Monsieur EHRY demande pourquoi Thonon Agglomération envoie des factures « intermédiaires ». Monsieur le Maire va se renseigner.

Mandat : Madame CORBÉ-COUEDEL souhaiterait que soit réalisé, à l'occasion des 2/3 du mandat, un point de situation sur l'état d'avancement des engagements du programme sous forme de tableau de bord. Madame CORBÉ-COUEDEL demande également s'il est possible d'y insérer les idées proposées en cours de mandat.

Stationnement : Monsieur VULLIEZ évoque le problème de stationnements devant l'entrée des salles communales. Cela empêche l'accès aux associations notamment lors de l'organisation des événements dans les salles.

Agenda :

Fête de la lumière : 15 décembre

Vœux du Maire : 14 janvier à 18h30

Le Lyaud, le 12/12/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.